

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Testament spirituel du Père Champagnat. Avis qu'il donne à divers frères. Visites qu'il reçoit et consolation qu'il en éprouve. Sa piété, sa ferveur, son amour pour Dieu augmentaient avec ses souffrances. Son agonie, sa mort et ses obsèques.

MALGRÉ ses souffrances, le bon Père ne perdait jamais de vue la présence de Dieu, et il était toujours occupé à prier ou à s'entretenir de quelque sujet de piété avec les frères qui venaient le voir ou qui le servaient. Dès qu'il fut obligé de garder le lit, il fit placer sous ses yeux les images de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, et de saint Joseph, afin de les voir, de les contempler tout à son aise, et de nourrir ainsi sa piété et son amour pour Jésus, Marie et Joseph, dont il réclamait le secours et invoquait sans cesse les noms. Le frère qu'il avait chargé de placer ces images, lui ayant apporté celle de la sainte Vierge dans un cadre doré, il lui dit : « Mon frère, nous sommes pauvres, ce tableau ne convient donc pas ici ; portez-le à la sacristie où vous l'avez pris, et mettez-en un autre simple et modeste. » Non content de ses diverses oraisons jaculatoires, il s'acquittait avec une exactitude et une ferveur admirables de tous ses exercices de piété, répondant distinctement au chapelet qu'il faisait réciter à côté de lui, lorsqu'il n'eut plus la force de le dire seul, ainsi qu'aux litanies de saint Joseph et aux autres prières qu'il faisait faire aux différentes heures de la journée. Tous les jours, il se faisait lire un chapitre de *l'Imitation de Jésus-Christ*, sur lequel il s'entretenait ensuite avec les frères qui se trouvaient dans sa chambre. Il dit son bréviaire

jusqu'à ce qu'il ne lui fût plus possible de tenir le livre, et il fallut une défense formelle pour lui faire cesser la récitation du saint office.

Cependant la légère amélioration que l'on avait remarquée dans son état à la suite de la neuvaine à sainte Philomène, ne dura pas ; ses douleurs et ses vomissements reprirent plus fort que jamais. Alors, ayant fait appeler le frère François et le frère Louis-Marie, il leur dit : « Mes chers frères, comme il me reste peu de temps à vivre, je serais bien aise, avant de mourir, de faire mon testament spirituel, c'est-à-dire de donner mes derniers avis aux frères ; cela sera pour eux une consolation et leur fera du bien. » « Mon Père, lui répondit le frère François, les frères en seraient sans doute très satisfaits et très reconnaissants ; mais je crains que cela ne vous fatigue trop. » « Non, non, » dit-il, et regardant le frère Louis-Marie, il ajouta : « Mon cher frère, vous mettrez mes sentiments par écrit ; les voici tels que je veux les exprimer et les faire connaître aux frères. » Ici, il énonça toutes les pensées, les avis et les recommandations qui sont dans son testament spirituel et à peu près dans le même ordre, se reprenant après chaque phrase, ce qui donnait le temps et la facilité de remarquer et de retenir parfaitement ses pensées et ses propres expressions. La rédaction étant faite, le frère vint la lui soumettre. Après en avoir entendu la lecture, il dit : « Ce sont bien là mes sentiments et ce que je veux dire aux frères. Vous les réunirez tous dans ma chambre, et après qu'on m'aura appliqué l'indulgence des mourants, vous leur lirez devant moi mon testament ; ce sera pour moi une grande consolation que de voir ces bons frères et de leur donner mes derniers avis. » Il prononça ces dernières paroles avec une grande émotion, et il parut extrêmement attendri et affecté.

Les Pères aumôniers et les frères s'étant rendus dans sa chambre, après la prière du soir, selon ses désirs, on lui appliqua d'abord l'indulgence *in articulo mortis* ; ensuite, pendant que le cher frère François lui soutenait la tête, le

frère Louis-Marie fit la lecture du testament spirituel ainsi conçu :

Testament spirituel de Marcellin-Joseph-Benoît Champagnat, prêtre, supérieur et fondateur des Petits-Frères de Marie.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

« Ici, en la présence de Dieu, sous les auspices de la très sainte Vierge et de saint Joseph, voulant faire connaître à tous les frères de Marie l'expression de mes dernières et de mes plus chères volontés, je recueille toutes mes forces, pour rédiger, selon que je le crois le plus conforme à la volonté divine et le plus utile au bien de la Société, mon testament spirituel.

« D'abord, je supplie très humblement tous ceux que je pourrais avoir offensés ou scandalisés en quelque manière, quoique je ne sache pas avoir fait volontairement de la peine à personne, de vouloir bien me pardonner en considération de la charité infinie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir du bon Dieu qu'il daigne oublier les péchés de ma vie passée, et recevoir mon âme dans son infinie miséricorde. Je meurs plein de respect, de reconnaissance et de soumission pour le Révérend Père supérieur général de la Société de Marie et dans les sentiments de la plus parfaite union pour tous les membres qui la composent, spécialement pour les frères que Dieu avait confiés à ma sollicitude, et qui ont toujours été si chers à mon cœur.

« Je désire qu'une entière et parfaite obéissance règne toujours parmi les frères de Marie; que les inférieurs, envisageant dans les supérieurs la personne de Jésus-Christ, leur obéissent de cœur et d'esprit, renonçant toujours, s'il est besoin, à leur volonté et à leur jugement propres. Qu'ils se souviennent que *le religieux obéissant remportera des victoires*, et que c'est

l'obéissance principalement qui est la base et le soutien d'une communauté. Dans cet esprit, les Petits-Frères de Marie se soumettront, non seulement aux premiers supérieurs, mais encore à tous ceux qui seront préposés pour les diriger et les conduire. Ils se pénétreront bien de cette vérité de foi, que le supérieur représente Jésus-Christ, et qu'il doit être obéi quand il commande, comme si c'était Jésus-Christ lui-même qui commandât.

« Je vous prie aussi, mes bien chers frères, de toute l'affection de mon âme et par toute celle que vous avez pour moi, de faire en sorte que la sainte charité se maintienne toujours parmi vous. Aimez-vous les uns et les autres comme Jésus-Christ vous a aimés. Qu'il n'y ait parmi vous qu'un même cœur et un même esprit. Qu'on puisse dire des Petits-Frères de Marie, comme des premiers chrétiens : Voyez comme ils s'aiment!... C'est le vœu de mon cœur le plus ardent, à ce dernier moment de ma vie. Oui, mes très chers frères, écoutez les dernières paroles de votre Père, ce sont celles de notre bien-aimé Sauveur : *Aimez-vous les uns les autres.*

« Je désire, mes biens chers frères, que cette charité qui doit vous unir tous ensemble, comme les membres d'un même corps, s'étende aussi à toutes les autres congrégations. Ah! je vous en conjure par la charité sans bornes de Jésus-Christ, gardez-vous de jamais porter envie à personne et surtout à ceux que le bon Dieu appelle à travailler, comme vous, dans l'état religieux, à l'instruction de la jeunesse. Soyez des premiers à vous réjouir de leurs succès et à vous affliger de leurs disgrâces. Recommandez-les souvent au bon Dieu et à la divine Marie. Cédez-leur sans peine. Ne prêtez jamais l'oreille à des discours qui tendraient à leur nuire. Que la seule gloire de Dieu et l'honneur de Marie soient votre unique but et toute votre ambition.

« Comme vos volontés doivent se confondre avec celle des Pères de la Société de Marie, dans la volonté d'un supérieur unique et général, je désire que vos cœurs et vos sentiments

se confondent aussi toujours en Jésus et en Marie. Que leurs intérêts soient les vôtres, que votre plaisir soit de voler à leur secours, toutes les fois que vous en serez requis. Qu'un même esprit, un même amour vous unisse à eux, comme des branches à un même tronc, et comme les enfants d'une même famille à une bonne Mère, la divine Marie. Le supérieur des Pères, l'étant également de la branche des frères, doit être le centre d'union des uns et des autres. Comme je n'ai eu qu'à me louer de la soumission et de l'obéissance que m'ont toujours montrées les frères de Marie, je désire et j'entends que le supérieur général trouve toujours la même obéissance et la même soumission. Son esprit est le mien, et sa volonté est la mienne. Je regarde cet accord parfait et cette soumission entière comme la base et le soutien de la Société des frères de Marie.

« Je demande encore au bon Dieu et je souhaite de toute l'affection de mon âme, que vous perséveriez fidèlement dans le saint exercice de la présence de Dieu, l'âme de la prière, de l'oraison, de toutes les vertus. Que l'humilité et la simplicité soient toujours le caractère des Petits-Frères de Marie. Qu'une dévotion tendre et filiale vous anime dans tous les temps et dans toutes les circonstances pour notre bonne Mère. Faites-la aimer partout, autant qu'il vous sera possible. C'est elle qui est la première supérieure de toute la Société. Joignez à la dévotion à Marie la dévotion au glorieux saint Joseph, son très digne époux ; vous savez qu'il est un de nos premiers patrons. Vous faites l'office d'anges gardiens auprès des enfants qui vous sont confiés ; rendez aussi à ces purs esprits un culte particulier d'amour, de respect et de confiance.

« Mes très chers frères, soyez fidèles à votre vocation, aimez-la et persévérez-y avec courage. Conservez-vous dans un grand esprit de pauvreté et de détachement. Que l'observance journalière de vos saintes règles vous préserve de manquer jamais au vœu sacré qui vous lie à la plus belle et à la

plus délicate des vertus. Il y a des peines pour vivre en bon religieux ; mais la grâce adoucit tout : Jésus et Marie vous aideront ; d'ailleurs la vie est bien courte, et l'éternité ne finira jamais. Ah ! qu'il est consolant, au moment de paraître devant Dieu, de se rappeler qu'on a vécu sous les auspices de Marie et dans sa Société ! Daigne cette bonne Mère vous conserver vous multiplier et vous sanctifier. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient toujours avec vous. Je vous laisse avec confiance dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, en attendant que nous puissions nous réunir tous ensemble dans la bienheureuse éternité.

« Telle est ma volonté dernière et expresse pour la gloire de Jésus et de Marie. Le présent testament spirituel sera remis entre les mains de M. Colin, supérieur général de la Société de Marie.

« Fait à Notre-Dame-de-l'Hermitage, le 18 mai 1840.

« MARCELLIN-JOSEPH-BENOIT CHAMPAGNAT,
« Prêtre de la Société de Marie et supérieur des frères. »

Cette lecture fut écoutée avec une extrême attention et un profond attendrissement. Lorsqu'elle fut terminée, le bon Père ajouta quelques mots pour confirmer ce qui venait d'être lu ; après quoi les frères, s'étant mis à genoux, lui demandèrent pardon et le supplièrent de ne pas les oublier devant Dieu. « Vous oublier ! reprit le pieux Fondateur d'un ton de voix plein d'émotion et de sentiments affectueux, cela est impossible. » Le cher frère François lui ayant demandé sa bénédiction pour tous les membres de l'institut présents et absents, de même que pour ceux qui devaient en faire partie plus tard, il la donna avec beaucoup d'affection. Joignant les mains, élevant les yeux vers le ciel, et portant ensuite ses regards sur les frères, il prononça la formule ordinaire avec une grande ferveur et avec toute l'énergie que lui permettait

sa voix affaiblie. Cela fait, les frères récitèrent pour lui trois *Ave Maria*, le *Memorare* et le *Sub tuum*. Le Frère Supérieur, craignant de fatiguer le malade, leur fit signe de se retirer, et chacun s'en alla les larmes aux yeux et le cœur plein d'attendrissement.

Quand la communauté se fut retirée, le pieux Fondateur parut extrêmement satisfait de ce qu'il venait de faire. « Je remercie le bon Dieu, dit-il, de m'avoir donné la pensée de faire mon testament spirituel. Je suis bien aise que tous les frères puissent connaître et lire mes derniers avis et mes dernières volontés ; cela les édifiera et leur fera plaisir ; d'ailleurs je leur devais cette consolation pour l'attachement qu'ils me témoignent. » En effet, cet attachement ne pouvait aller plus loin. Les prières qu'on faisait pour lui étaient générales et continuelles ; de plus, on avait demandé celles de toutes les autres communautés du pays. Les jeudis, les frères qui n'étaient pas trop éloignés de l'Hermitage ne manquaient pas de venir le voir pour lui témoigner la part qu'ils prenaient à ses souffrances. C'était un bonheur pour ceux de la maison de le veiller et de le servir. On s'ingéniait pour trouver quelques moyens de le soulager et de lui être agréable. Les frères et les novices évitaient avec un soin extrême de faire le moindre bruit autour de sa chambre, et bien qu'on eût mis des tapis dans les corridors et les passages, ils marchaient avec de grandes précautions quand ils arrivaient près de là. M. Bélier, missionnaire de Valence, qui se trouvait à cette époque à l'Hermitage, était émerveillé de tant d'attentions et d'attachement. « Ah ! disait-il, c'est bien vrai qu'il y a le centuple pour les religieux, même dès cette vie. C'est un saint qui s'en va en paradis, mais jamais prince du monde n'a été entouré, à ses derniers moments, de plus de soins. » Il n'y avait du reste rien d'affecté dans ces procédés des frères à l'égard de leur bien-aimé Père ; on voyait que c'était le cœur qui les commandait et les dirigeait. Mais, il faut le dire, c'est toujours la même affection, les mêmes soins, à

proportion, pour tous les frères qui meurent dans l'institut ; et c'est le bon Père qui, par ses exemples et ses instructions, a appris à ses frères de quelle manière on doit traiter les malades dans la Société.

Nous devons ajouter que le Père Champagnat n'était pas difficile à servir. Il ne dissimulait pas ses maux ; mais sa résignation, plus grande que ses souffrances, lui faisait répéter sans cesse : *Mon Dieu, que votre volonté soit faite !* Il prenait les choses comme elles venaient, les accès de son mal, comme les petits soulagements qu'on pouvait lui procurer, se montrant toujours résigné, toujours gai, toujours content. Une fois, s'apercevant que le frère qui le veillait avait sommeil, il lui dit : « Mettez-vous sur cette chaise, et dormez un peu ; je vous appellerai quand j'aurai besoin de vous. » En un instant le frère fut pris d'un profond sommeil, et quelque temps après, le Père, qui éprouvait quelque besoin, l'appela sans pouvoir se faire entendre. Lorsque le frère s'éveilla, il lui dit en souriant : « Il y a plus d'une heure que je vous appelle de toutes mes forces. » Puis il ajouta toujours d'un ton gai : « Ah ! je vois pourquoi vous ne m'avez pas entendu ; c'est que je ne vous appelais pas par votre nom. » En effet, il s'était mépris, et il avait donné à ce frère un nom qui n'était pas le sien. Le même frère étant venu le veiller une autre nuit, il lui dit en plaisantant : « Il ne faudra pas faire aujourd'hui comme l'autre fois. » Le bon frère le lui promit, et il prit même des précautions pour ne pas se laisser surprendre par le sommeil ; mais ce fut inutilement, et peu après il s'endormit profondément. Le Père, qui souffrait beaucoup cette nuit, l'appela longtemps sans pouvoir l'éveiller ; heureusement il fut entendu par un frère qui couchait dans une chambre voisine, et qui vint lui donner ce dont il avait besoin. Quand le frère dormeur s'éveilla, il fut tout confus de se trouver en faute et de se voir supplanté ; mais le Père l'eut bientôt rassuré : « Mon frère, lui dit-il avec une grande bonté, on voit que vous êtes bien avec le bon

Dieu et que vous avez une conscience paisible, car vous dormez fort tranquillement. Allez vous coucher, et ne vous tourmentez pas de votre oubli. » Le frère accouru était le bon frère Jérôme que le Père Champagnat aimait singulièrement à cause de son excellent caractère et de sa simplicité. Ce frère savait si bien le prendre pour le soulever et le changer de lit, il savait si bien deviner ses besoins et les satisfaire autant qu'il dépendait de lui, que le Père préférait ses services à ceux des autres frères, quoiqu'il se montrât content de tous ceux qui le servaient.

Quelque grandes que fussent ses souffrances, il recevait toujours avec une extrême bonté les frères qui venaient le voir, et ne manquait jamais de leur adresser quelques paroles de consolation et d'encouragement. « Mon frère, disait-il à l'un d'eux, suivez bien votre règle; instruisez avec soin vos enfants des mystères et des vérités de la religion; car ce sont là les deux choses qui vous consolent le plus à la mort. » Il répondit à un autre qui lui demandait un moyen pour bien faire ses actions: « Ne pensez qu'à ce que vous faites actuellement ou à ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort. » Il dit à un troisième qui était porté aux scrupules et qui venait de lui faire part de quelques peines de conscience: « Le scrupule est l'ennemi de l'amour de Dieu et de la perfection; il faut avoir une conscience timorée, mais non scrupuleuse. Ne perdez pas votre temps à vous examiner, à revenir sans cesse sur les mêmes choses; employez-le à faire des actes de foi, d'espérance, de charité et autres, dont un seul vous rendra plus agréable à Dieu, et vous fera plus avancer dans la vertu que toutes les inquiétudes auxquelles vous vous livrez. Le scrupule ruine et détruit l'espérance qui est une vertu théologale. Dieu étant notre Père, rien ne lui déplaît plus que le défaut de confiance. »

C'est ainsi que, malgré ses souffrances, il instruisait et consolait ses frères. S'il arrivait que l'intensité de ses douleurs l'empêchât de les entretenir et de répondre aux diffé-

rentes choses qu'ils avaient à lui proposer, il en éprouvait une véritable peine. Un jour qu'il était très souffrant, n'ayant pu parler à un frère directeur, il le fit appeler dès qu'il se trouva mieux, et comme on lui dit que ce frère était reparti pour son établissement: « Ah! que je regrette, s'écria-t-il, de n'avoir pu lui parler pour l'encourager et pour le porter à remplir avec zèle la belle mission que Dieu lui a confiée. Oh! que les frères qui sont dans l'enseignement ont du mérite!... Que leur récompense sera grande s'ils ont du zèle! »

Un autre jour, après s'être entretenu quelques instants avec le frère François, il se tourne de son côté, et lui demande combien il y avait de temps qu'ils étaient ensemble; le frère ayant répondu qu'il y avait plus de vingt ans, le bon Père se retourne, lève les yeux au ciel, et dans un profond recueillement paraît faire une ardente prière. « Mon Père, reprit le frère un moment après, j'espère bien que, si nous sommes obligés de nous séparer de corps, vous serez toujours d'esprit et de cœur avec nous, et nous avec vous, et que vous continuerez d'être notre Père. — Oh! oui, répondit-il, si j'ai quelque crédit auprès de Dieu et de la sainte Vierge, je l'emploierai tout entier en faveur de la Société. » Regardant ensuite le frère François avec attendrissement: « Pauvre frère, lui dit-il, je vous plains, car le gouvernement de l'Institut est un lourd fardeau; mais l'esprit de zèle, l'esprit de prière et la confiance en Dieu vous aideront à le porter. Souvenez-vous qu'on ne peut être utile aux autres et procurer le salut des âmes qu'en se sacrifiant. » Le frère Louis-Marie étant venu le voir dans ce moment, il lui dit aussi, en lui serrant la main: « Allons, mon frère, secondez le frère François de tout votre pouvoir; entendez-vous bien avec lui; vous aurez beaucoup d'embarras, mais ayez confiance, le bon Dieu sera avec vous; car c'est son œuvre que vous faites; avec son secours vous vaincrez tous les obstacles que l'ennemi pourra vous susciter. Puis, ne l'oubliez pas, vous avez la